

**COMPTE RENDU D'ENTRETIEN AVEC PARIS-HABITAT LE 20/12/2016
CONCERNANT LES CHARGES 2015**

En présence de :

- Pour PARIS-HABITAT :

Monsieur MARTY

Madame Dacosta

- Pour les locataires :

Monsieur POLICHOUK

Monsieur SACHS

L'objet de cette réunion était la communication des pièces relatives aux charges de l'année 2015. Compte tenu du temps écoulé certains aspects ont dû être omis, les circonstances précises n'étant pas écrites, et l'appel à la mémoire s'avérant très aléatoire.

Il faut rappeler qu'en 2015, Madame Jury, gardienne a pris sa retraite en milieu d'année, qu'elle n'a pas été remplacée de suite et que Monsieur Bérard, son remplaçant a été arrêté pour raisons de santé pendant plusieurs semaines. Il est donc impossible de vérifier de manière complète le gardiennage ainsi que son corollaire, le poste « Nettoyage entreprise ».

Néanmoins ont été abordés les points suivants :

- Entretien ascenseurs : L'augmentation de 19 % sur 2014 provient probablement du fait qu'il y a 5 trimestres facturés dans cet exercice, dont le dernier trimestre de 2014. Cela pose la question de ce que nous avons payé les années 2014 et précédentes. Monsieur Marty doit vérifier ce point et nous communiquer la réponse.

- Espace verts : Nous nous interrogeons sur l'utilité et la pertinence de la prestation qui nous est facturée, dans la mesure où le jardin a été concédé à une association qui par ailleurs reçoit des subventions pour l'entretenir. Il conviendrait aussi de s'interroger sur la pertinence de l'arrosage avec de l'eau potable plutôt que de l'eau de nettoyage de la Ville.

- Gardiennage : Nous rappelons que le gardiennage à temps plein est une obligation légale. Dans ces conditions, la notion de gardiennage mutualisé en cas d'absence de notre gardien ne nous semble pas répondre à cette obligation. Il constitue plutôt une répartition de la pénurie, et laisse la place à des actes de vandalisme. Cette question doit être examinée par Monsieur Marty.

- Sur le poste hygiène-entretien, nous avons relevé une curiosité sur un « bon de service » interne de PARIS-HABITAT, d'un montant extrêmement faible, ne méritant pas de commentaire.

- Le poste « Eau chaude » nous a interpellés. En effet, alors que le chauffage n'a augmenté « que » de 10 %, le chauffage de 1 m³ d'eau a pour sa part augmenté de 16 % par rapport à 2014. Monsieur Marty doit trouver l'explication technique et nous la communiquer.

Enfin il est convenu que pour les charges de 2016, la réunion aura lieu dès la disponibilité des chiffres soit vers le mois de mai.

Sur ce, Joyeuses Fêtes à toutes et tous.